Image not found or type unknown

Pension alimentaire d'un enfant majeur

Par **issey**, le **08/12/2013** à **16:16**

Bonjour,

Je perçoit une pension alimentaire de 229€/mois depuis 17 ans. Aujourd'hui elle fait ses études à l'étranger et elle est majeur, je demande à son père de participer aux frais et pour l'instant il verse 410€/mois, pour son école, loyer, nourriture, fourniture, cela me coûte bien d'avantage bien sûr.
Je ne trouve pas juste de devoir déclarer cette somme sur ma feuille de déclaration de revenus, car l'intégralité de sa participation est reversée pour les études de ma fille, puis-je lui demander de ne plus déclarer de pension?

Merci de votre réponse

Par **domat**, le **08/12/2013** à **19:08**

bjr,
je ne comprends pas votre question.
s'il ne déclare pas la pension qu'il vous verse, il ne pourra pas la déduire de ses revenus donc ce n'est pas son intérêt.
sa seule obligation c'est de verser la somme décidée par le jaf.
était-il d'accord pour que sa fille suive des études à l'étranger ?
cdt

Par **Delit33**, le **08/12/2013** à **20:26**

Bonjour,

Je ne suis pas fiscaliste mais il me semble qu'il reste possible pour votre fille de déclarer ses revenues sans rattachement avec votre foyer fiscal. Elle déclarera de son cote les aides de ses parents et les parents pourront bénéficier d'une réduction d'impôt du fait du versement d'une pension alimentaire à leur enfant.

Voir ce lien :
http://www.impots.gouv.fr/portal/dgi/public/particuliers.impot?pageId=part_impot_revenu&typePage=cpr

Par **issey**, le **09/12/2013** à **08:04**

Bonjour,

Désolée de pas être claire, domat. En fait je trouve injuste de devoir payer des impôts sur de l'argent qui sert tout simplement à payer les études de notre fille. Donc je voulais lui demander d'arrêter de déclarer cela en pension alimentaire, de façon à ne pas être imposable sur l'argent qu'il donne pour les études.
Merci Delit33, il y a cette solution mais je ne sais pas si elle est forcement avantageuse...à calculer.
Cdt

Par **kuntzmann**, le **05/01/2014** à **19:11**

bonjour je suis separee depuis 3 ans sans demande de divorce Je vis toujours dans la maison avec ma fille Mon mari ne nous mets pas a la porte pour le moment mais ne donne pas de pension alimentaire pour sa fille de 20 ans qui est en fac . puis je demander une pension alimentaire en sachant que je suis en invalidite et les etudes coute cher Merci

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés